



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la VILLE DE SAINT-GAUDENS

Séance du 18 juillet 2022

N°2022-70		L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Gaudens, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Belvédère, à 20h30
Nombre de conseillers		
En exercice	33	
Présents	25	

**Présents :**

Jean-Yves DUCLOS, Jean-Luc SOUYRI, Magali GASTO-OUSTRIC, Eric HEUILLET, Isabelle RAULET, Josette CAZES, Joël GUILLERMIN, Evelyne RIERA, Pierre SAFORCADA, Marie-Pierre BITEAU, Béatrice MALET, Jean-François AGNES, Vincent PUYMEGE, Céline RICOUL, Manuel ISASI, Arminda ANTUNES, Didier LACOUZATTE, Laura FINI, Anette DEGOUL, Jean-François SENAC, Mireille GUERGUIL-NICOLAS, Pascal BORIES, Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT

**Absents excusés représentés par pouvoir :**

Alain PINET	donne pouvoir à Eric HEUILLET
Annie NAVARRE	donne pouvoir à Evelyne RIERA
Benoit CAMPO-CASTILLO	donne pouvoir à Pierre SAFORCADA
Sébastien GIRAUDO	donne pouvoir à Joël GUILLERMIN
Nathalie MORENO	donne pouvoir à Céline RICOUL
Fanette ARIAS	donne pouvoir à Manuel ISASI
Corinne MARQUERIE	donne pouvoir à Annabelle FAUVERNIER
Yves CAZES	donne pouvoir à Frédéric IMBERT

Secrétaire de séance : Laura FINI

\* \* \* \*

**EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES  
DES BATIMENTS COMMUNAUX  
AVENANT DE PROLONGATION**

Rapporteur : Joël GUILLERMIN, Adjoint au Maire délégué à la sécurité, aux travaux et à la propreté

Le marché F 17 08 048 « Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux » en date du 30/10/2017, attribué à l'entreprise SPIE FACILITIES, 70 chemin de Paysat ZI de Montaudran, 31029 Toulouse Cedex 4, a été conclu pour une durée de 5 ans, et arrive à échéance le 30/09/2022.

La Commission d'appel d'offres en date du 11 juillet 2022 a déclaré sans suite la procédure de consultation engagée pour le renouvellement de ce marché en raison du dépassement de l'enveloppe budgétaire. Compte-tenu du délai nécessaire pour relancer une nouvelle procédure, il est proposé de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 31/12/2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant de prolongation.

Le projet d'avenant n° 2 peut être consulté auprès de la Direction Générale des Services.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles R2161-2 et R2161-5,

VU le marché F 17 08 048 « Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux » en date du 30/10/2017, attribué à l'entreprise SPIE FACILITIES, 70 chemin de Payssat ZI de Montaudran, 31029 Toulouse Cédex 4,

VU le projet d'avenant de prolongation,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 11 juillet 2022 déclarant sans suite la procédure de consultation engagée pour le renouvellement du marché,

CONSIDERANT que le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux a été conclu pour une durée de 5 ans ; qu'il arrive à échéance le 30/09/2022,

CONSIDERANT qu'il convient de formaliser la prolongation du délai d'exécution dans le cadre d'un avenant au marché,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Joël GUILLERMIN, Adjoint au Maire délégué à la sécurité, aux travaux et à la propreté,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société SPIE FACILITIES, 70 chemin de Payssat ZI de Montaudran, 31029 Toulouse Cedex 4, l'avenant n° 2 au marché F 17 08 048 « Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux » joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Yves DUCLOS